



InclusionNB

Creating Opportunities • Créer des possibilités

Un appel à l'action pour un Nouveau-Brunswick inclusif

Les priorités présentés dans de la population
néo-brunswickoise ayant un handicap
intellectuel ou développemental et leur famille

INTRODUCTION

Inclusion NB est un organisme provincial sans but lucratif qui vient en aide aux personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental et à leur famille. Le Nouveau-Brunswick affiche le deuxième taux d'invalidité le plus élevé du pays, soit 35,3 %. Selon les estimations, 22 000 Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois auraient un handicap intellectuel ou développemental.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin d'un engagement à mettre en œuvre un programme social solide au cours des quatre prochaines années. À un moment où les personnes ayant un handicap se sentent souvent frustrées par l'absence de soutiens ou l'accès insuffisant aux quelques soutiens en place pour répondre à leurs besoins fondamentaux, nous préconisons la création, pour les personnes ayant un handicap, d'un vaste programme interministériel permettant d'aborder les questions multicouches d'un point de vue holistique.



1. SORTIR LE NOUVEAU-BRUNSWICK DE LA DERNIÈRE POSITION

De nombreux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ayant un handicap intellectuel ou développemental dépendent de l'aide sociale pour leur revenu, mais ils vivent dans une pauvreté extrême.

Les prestations d'aide sociale du Nouveau-Brunswick figurent parmi les plus basses au pays. Une personne ayant un handicap qui vit seule reçoit au plus 1,118 \$ par mois, ou 13 416 \$ par année (suppléments compris) pour subvenir à ses besoins fondamentaux. De plus, le Nouveau-Brunswick impose **certains des critères les plus stricts au pays** pour l'accès aux prestations provinciales de revenu d'invalidité, ce qui fait que de nombreuses personnes ayant un handicap doivent vivre de l'aide sociale de base, à raison de 860 \$ par mois ou de 10 320 \$ par année. Ces chiffres comprennent l'augmentation minimale de 200 \$ annoncée l'année dernière par le gouvernement provincial, une hausse qui n'est pas rattachée à l'inflation.

Le seuil de pauvreté du Nouveau-Brunswick se situe entre 23 754 \$ et 25 497 \$ pour une personne seule.

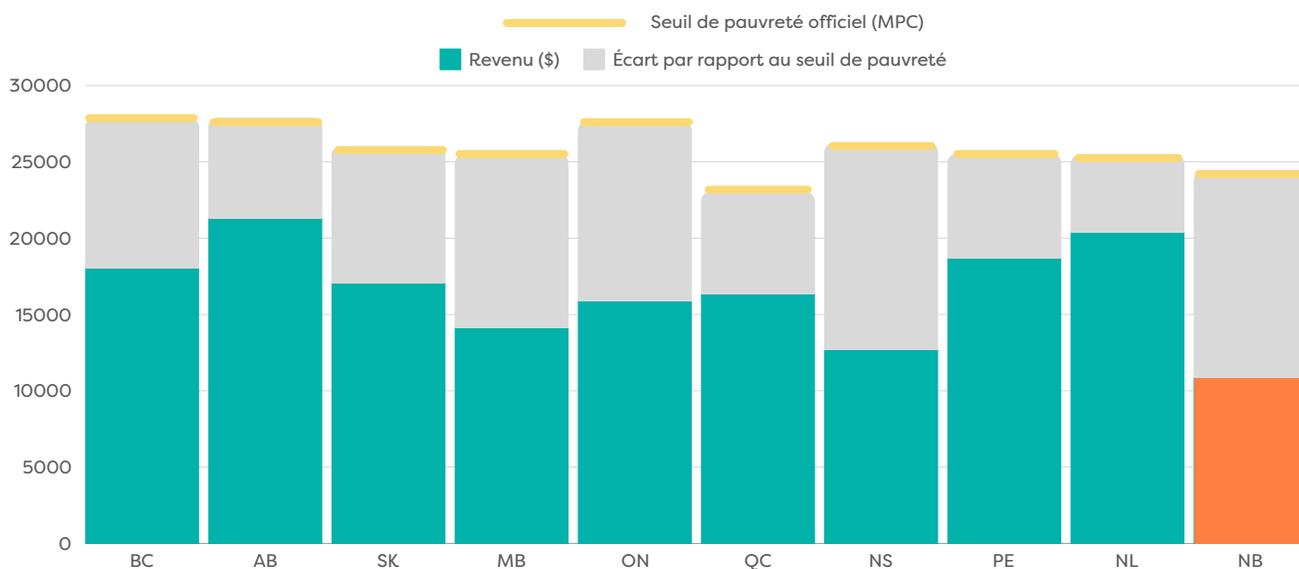
L'exemption salariale actuelle du Nouveau-Brunswick, qui se veut une exemption complète sur la première tranche de 500 \$ de revenu net gagné par mois plus une exemption de 50 % sur le solde, est trop faible.

Ce qui se passe sur le plan fédéral :

En juin 2023, le gouvernement du Canada a adopté la nouvelle Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées. Cette dernière permettra la création d'une prestation fédérale supplémentaire pour les Canadiens ayant un handicap admissibles devant être mise en œuvre d'ici juin 2025. Le gouvernement fédéral a récemment annoncé dans son budget un montant maximum de 200 \$ par mois pour les personnes admissibles.

Ce montant aussi est loin d'être suffisant pour permettre à de nombreux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ayant un handicap de sortir de la pauvreté extrême.

Le Nouveau-Brunswick a l'occasion de faire preuve de **leadership national** en exemptant la future Prestation canadienne pour les personnes handicapées comme source de revenus pour les personnes admissibles aux prestations provinciales d'aide sociale pour invalidité et au financement des services provinciaux pour les personnes ayant un handicap.



Source : Mieux-être au Canada, 2022, Maytree

Les priorités

1. Augmenter les taux provinciaux d'aide sociale pour les personnes ayant un handicap à un minimum de 1 600 \$ par mois et élaborer des critères d'admissibilité moins restrictifs pour le statut de personne ayant un handicap.
2. Introduire un droit d'appel et une procédure pour la détermination de l'admissibilité au statut de personne ayant un handicap (à l'instar d'autres provinces).
3. Exempter la Prestation canadienne pour les personnes handicapées comme source de revenus pour les personnes ayant un handicap afin de leur permettre de combiner les prestations fédérales et provinciales pour les aider à répondre à leurs besoins quotidiens.
4. Améliorer la politique provinciale actuelle sur les incitatifs à l'emploi afin d'augmenter l'exemption salariale sur la première tranche de 800 \$ de revenu net gagné par mois, plus une exemption de 50 % sur le solde.

2. LOGEMENT ABORDABLE ET INCLUSIVITÉ

En juin 2023, une stratégie provinciale sur le logement a présenté les grandes lignes de nouvelles initiatives visant à rendre le logement plus abordable et plus accessible pour la population néo-brunswickoise. La stratégie n'articule cependant pas les avantages qu'en tireront les personnes ayant un handicap ni comment la conception des lotissements fera que ces derniers soient inclusifs.

L'accessibilité au logement traite des mesures d'adaptation physiques et sensorielles dont ont besoin de nombreuses personnes pour vivre en communauté. L'inclusion dans le logement s'avère tout aussi importante. Une situation de logement est inclusive lorsque le logement est un choix, et non le résultat d'un rassemblement imposé de personnes dans une unité d'habitation, un ensemble résidentiel ou un quartier, qui constituerait la seule option possible.

Le logement inclusif est sûr, abordable et accessible, mais les options sont également dispersées.

Il existe déjà de nombreux obstacles à l'accès à des logements abordables, sûrs et dispersés pour les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois ayant un handicap. Cette situation a été exacerbée par l'augmentation des loyers, le faible taux d'occupation et l'allongement des listes d'attente pour les logements sociaux. Au final, ces phénomènes se traduisent par un plus grand nombre de personnes ayant un handicap vivant dans des situations de logement précaires.

La Société d'habitation du Nouveau-Brunswick a récemment annoncé une nouvelle **prestation directe aux locataires** pour les familles et les personnes âgées dont le nom figure sur la liste d'attente. **Les personnes ayant un handicap ont besoin d'une prestation directe aux locataires tenant compte de la crise du logement qui ne cesse de s'aggraver et ayant pour but de l'alléger.** La prestation au logement actuelle ne reflète pas le coût plus élevé de la vie avec un handicap et doit reconnaître la précarité que vivent les personnes qui cherchent un logement et qui touchent des prestations fixées à un pourcentage supérieur au loyer médian du marché. C'est particulièrement vrai pour les personnes ayant un handicap qui vivent dans la pauvreté extrême et qui touchent des prestations d'aide sociale.

Inclusivité du logement : logement sûr, abordable, physiquement accessible, à proximité des activités, des commodités et des services, et ouvert à toutes les personnes, dans des aménagements, des structures et des quartiers diversifiés et dispersés, à revenus mixtes.

Les priorités

1. Adopter et mettre à exécution la définition d'inclusivité du logement d'Inclusion NB dans la stratégie provinciale sur le logement (ci-dessus).
2. S'engager à mettre en place une prestation directe aux locataires pour les personnes ayant un handicap en âge de travailler, avec des critères d'admissibilité et des taux de prestations personnalisés.



UN ACCÈS AMÉLIORÉ À L'ÉDUCATION INCLUSIVE – TOUS LES ÂGES, TOUS LES STADES

Apprentissage précoce

S'il est vrai que l'investissement des gouvernements fédéral et provincial dans la réduction des coûts des services de garde d'enfants au Nouveau-Brunswick a permis d'améliorer l'accès à des services de garde de qualité pour certaines familles, il reste que nous constatons que l'accès est réduit pour les familles ayant un enfant ayant un handicap. Avec l'augmentation des inscriptions, les garderies refusent des enfants qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire. Il s'agit là d'une pratique discriminatoire qui limite beaucoup la capacité de ces parents à participer au marché du travail.

Priorité

Élaborer et adopter une politique provinciale inclusive sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin d'assurer un accès égal pour les enfants ayant un handicap.

Nos écoles publiques : de la maternelle à la 12^e année

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file à l'échelle nationale et internationale en ce qui concerne les politiques et les lois sur l'inclusion scolaire. Pourtant, il existe des incohérences de taille sur le plan de l'interprétation et de l'application de la politique 322 (Inclusion scolaire). Souvent, lorsque le système laisse tomber un enfant, c'est l'inclusion qui est pointée du doigt. Nous devons nous concentrer sur la manière dont nous soutenons nos enseignants, nos écoles et nos classes pour répondre aux besoins de tous les enfants.

- Nous continuons également à constater des incohérences pour ce qui est du financement et du déploiement des ressources, au bon moment et avec la bonne intensité. Des progrès concrets ont été réalisés dans les écoles qui proposent des mesures de soutien adéquates favorisant la diversité, notamment le recours à des paraprofessionnels formés (accompagnateurs en intervention comportementale, orthophonistes, travailleurs sociaux, etc.).

La situation ne fera que s'amplifier avec la croissance démographique : de 2020 à 2024, la population étudiante du Nouveau-Brunswick a grimpé de 10 000 personnes.

Priorité

S'engager à augmenter le nombre de professionnels dans les écoles : aides-enseignants, orthophonistes, travailleurs sociaux, etc., et à offrir de la formation et du perfectionnement continus sur la mise en œuvre efficace de la politique 322. Plus particulièrement, s'engager à assurer le financement et la formation décrits dans le [rapport Aller de l'avant](#), publié en 2021, afin de favoriser l'inclusion scolaire pour tous les élèves.



MODERNISER LES MESURES ET SERVICES DE SOUTIEN DESTINÉS AUX PERSONNES AYANT UN HANDICAP ET OFFRIR DES SOLUTIONS DE RECHANGE AUX SOINS EN ÉTABLISSEMENT

Au Nouveau-Brunswick, la législation relative à la conception et à l'offre de services aux personnes ayant un handicap et de prestations d'aide au revenu est désuète, ne reflétant plus la façon dont nous devons envisager les personnes ayant un handicap : comme des personnes jouissant de droits de la personne fondamentaux qui méritent d'être traitées avec équité et dignité.

Des principes clés qui appuient les droits des personnes ayant un handicap à réaliser leur potentiel de développement physique, social, affectif et intellectuel doivent guider la nouvelle législation. Les personnes ayant un handicap ont le droit, au même titre que les autres Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, d'être valorisées et d'être des membres à part entière de la société, des droits qui ne sont pas toujours respectés.

Une législation modernisée, élaborée dans une perspective des droits de la personne, assurer l'intégration de ces droits dans la conception et l'offre de services aux personnes ayant un handicap et de prestations d'aide au revenu. Ainsi, ces personnes auront la liberté de prendre des décisions concernant leur vie – où elles veulent vivre, ce qu'elles veulent faire, les mesures de soutien dont elles veulent se prévaloir – et de faire respecter ces décisions. La législation modernisée reflète par ailleurs les modèles et définitions actuels de handicap plutôt que des modèles médicaux dépassés. Il est temps de moderniser la législation sur les services aux personnes ayant un handicap et l'aide au revenu afin de permettre la pleine participation, l'inclusion et l'autonomie de ces personnes.

Un exemple d'une politique et d'une pratique dépassées que nous constatons au quotidien au Nouveau-Brunswick

Comme le souligne le récent rapport sur les soins de longue durée préparé par le Défenseur des enfants et des jeunes et le Défenseur des aînés du Nouveau-Brunswick[NB1] , des centaines de jeunes adultes ayant un handicap vivent dans des milieux institutionnels, notamment dans des foyers de soins destinés à répondre aux besoins des personnes âgées au cours des dernières années de leur vie. C'est en plaçant ces jeunes adultes dans des logements dispersés dans la collectivité de leur choix, avec un soutien adapté à leur âge, que nous parviendrons à leur donner une meilleure qualité de vie. Cette mesure permettra également d'offrir aux personnes âgées qui attendent des soins de longue durée dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick la disponibilité dont elles ont tant besoin.

Priorité

1. Élaborer et introduire une législation nouvelle et moderne pour régir la conception et l'offre de services aux Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois ayant un handicap et de prestations d'aide au revenu.
2. Éliminer la pratique consistant à placer les jeunes adultes en milieu institutionnel. Élaborer, adopter et financer une politique D'abord chez soi pour aider les adultes de moins de 65 ans ayant un handicap à vivre à l'endroit où ils veulent, avec les personnes qu'ils veulent, ainsi qu'avec le soutien dont ils ont besoin et qu'ils choisissent.

À PROPOS D'INCLUSION NB

Inclusion NB fait en sorte que les personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental et leur famille vivent une vie enrichissante et participent à la société en tant que membres à part entière. Nous nous efforçons d'assurer que toutes les personnes aient la possibilité de choisir les soutiens dont elles ont besoin pour mener une vie utile et participer à la vie de leur communauté en tant que membres appréciés et actifs.

Notre vision

Toutes les personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental mènent une vie pleine et valorisée dans tous les aspects de la société

Notre Mission

Favoriser la création d'opportunités pour les personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental et leurs familles afin qu'elles puissent mener une vie pleine et valorisante dans tous les aspects de la société

Nos valeurs

- Toutes les personnes ont le même droit à l'égalité des chances de la manière et dans la mesure qu'elles choisissent.
- Tout le monde peut contribuer à notre société, et y apporter de la valeur.
- Les communautés doivent être ouvertes et inclusives.
- Les gens méritent d'avoir leur propre voix et d'être soutenus dans l'exercice de leurs droits.

À NOTRE SUJET

Inclusion NB stimule la création d'occasions pour les gens ayant un handicap intellectuel ou développemental en vue de leur permettre de vivre une vie pleine et enrichissante dans tous les aspects de la société. L'organisme gère divers programmes qui appuient les personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental, et leur famille, dans les domaines suivants :



Les services
d'apprentissage et de
garde des jeunes enfants



L'inclusion scolaire



La transition de l'école
au travail



La facilitation de
l'emploi et du marché
du travail



L'inclusion sociale et la
participation
communautaire



Le soutien individuel et
familial



Les droits de la personne
et les politiques sociales



La formation à l'inclusion
et à l'apprentissage
professionnel



InclusionNB
Creating Opportunities • Créer des possibilités



www.inclusionnb.ca/fr/



1.866.622.2548

Numéro d'enregistrement : 107768749RR0001